Assistant-e de projet OCCIPRE - Cahier de charge

Son rôle :

Le rôle de l’assistant-e de projet est d’épauler le gestionnaire de projet pour la réalisation d’un ensemble de tâches afin de parvenir à la concrétisation d’un projet.

Sa mission :

La mission de l’assistant-e de projet est d’assister le Coordinateur Education aux Droits Humains et Croissance, chargé du projet OCCIPRE dans la mise en œuvre des programmes EDH et Croissance et d’assurer la réalisation de toutes les tâches ayant un lien avec la réalisation des projets. Pour ce faire il aura en charge d’appuyer l’élaboration et la réalisation des plans, projets, activités OCCIPRE dont les activités liées à la plateforme SIRA, à la mise à jour des plannings, d’accompagner le suivi du projet (coûts, délais, conformité …), de mobiliser des ressources pour appuyer les activités d’AI Mali (formateurs, personnes ressources, mobilisation de fonds), le recrutement et la formation, l’information, la sensibilisation, le renforcement de capacités des membres, militants et sympathisants d’AI Mali, la production de rapports d’activités, aider dans la communication dont l’animation du site web et réseaux sociaux d’AI Mali sous la responsabilité du coordinateur EDH et Croissance. Il/Elle est souvent en relation avec les cibles et les prestataires.

Les tâches liées à la fonction :

Les principales tâches peuvent être :

* Lecture de documents ;
* Participation aux entretiens, réunions, à la planification, à la mise œuvre et au suivi-évaluation des actions EDH et de Croissance (recrutement, recherches de fonds) ;
* Organisation des activités, prise de note, élaboration des documents et outils ;
* Saisi de textes, correspondances, compte rendu de réunions, impression, photocopie des documents, classement et archivage ;
* Transmission, envoi du courrier, courses, collecte des documents justificatifs, distribution du matériel et établissement des listes (constitution de bases de données SIRA) ;
* Animation des pages réseaux sociaux et site web d’AI Mali ;
* Faire une évaluation périodique de présente mission ;
* Toute tâche à lui confier par le Coordinateur de Projet.

La durée de la mission :

Il participe de la période du 1er janvier 2020 au 30 juin 2022, période de mise en œuvre du projet.